



Club d'Athlétisme Groupé
Arnouville - Gonesse – Villiers le bel
4 rue Auguste Defontaine – 95400 – Arnouville
☎ : 06.49.80.65.40
✉ : cagargovi@gmail.com
<http://cagargovi.sportsregions.fr/>

REGLEMENT INTERIEUR

Le club d'athlétisme CAG ARGOVI est une association de la loi 1901 qui a pour finalité la pratique de l'athlétisme en permettant à tous d'évoluer au plus haut niveau de compétition (départemental, régional, national) et/ou en athlétisme loisir.

Le présent règlement s'applique à tous les licenciés. Il est affiché ou peut être consulté sur le site internet du club : <http://cagargovi.sportsregions.fr/>

1. Principes fondateurs du club et obligations respectives du club et de ses membres

- 1.1 Le club s'efforce de permettre la pratique de l'athlétisme dans une atmosphère de convivialité et de solidarité, avec un objectif de plaisir et de performance sans être élitisme.
- 1.2 Chaque membre s'engage à respecter l'environnement en ne jetant pas ses déchets en pleine nature mais en utilisant les poubelles adéquates à disposition ou chez lui.
- 1.3 Chaque membre s'engage à respecter le matériel et les structures mis à sa disposition.
- 1.4 La vie du club ne peut se faire qu'avec la participation active de tous les membres par différents biais.

2. Cotisation et inscription

- 2.1 Seuls sont membres du club les personnes ayant acquitté la cotisation annuelle.
La cotisation annuelle est valable du 1er septembre jusqu'au 30 juin et est fixée annuellement lors de l'Assemblée Générale.
- 2.2 Une séance d'essai sera possible avant une inscription finale.
- 2.3 Sans dossier dûment complété (certificat médical, cotisation acquittée, règlement intérieur accepté sans réserve) l'accès aux infrastructures sera refusé.
- 2.4 Tous les membres s'engagent à participer aux entraînements avec assiduité sur les créneaux horaires définis et de prévenir l'entraîneur d'une absence occasionnelle.
- 2.5 Des changements d'horaires ou de lieux pourront intervenir au cours de la saison en fonction des conditions climatiques et des échéances sportives.

3. Les compétitions

- 3.1 Les inscriptions aux compétitions et frais d'inscriptions sont réalisées par le club.
- 3.2 Les compétitions organisées sont, dans la majorité des cas, individuelles où chaque athlète peut choisir de s'engager ou non. En cas d'engagement non honoré, un certificat médical devra parvenir au club. Dans le cas contraire, les frais d'inscriptions engagés seront alors à la charge du licencié.
- 3.3 Les parents sont tenus d'accompagner leurs enfants sur les lieux de la compétition. Le covoiturage est fortement conseillé!

3.4 En ce qui concerne **les compétitions par équipe et les manifestations organisées par le club (inter club, équipe athlétisme, les foulées gonessiennes), la présence de tous les licenciés est requise afin de dynamiser l'esprit associatif, de fédérer les athlètes et de donner une plus grande visibilité au club.** Les dates seront communiquées en début de saison hivernale et estivale. Soit une compétition souhaitable par an à partir de cadet et 2 pour les plus jeunes.

3.5 **La participation est obligatoire pour les athlètes CA, JU, ES, SE et MA convoqués à la compétition des interclubs en début mai en tant qu'athlète, membre du jury. En cas d'absence non justifiée, le club se réserve le droit de refuser l'inscription de l'athlète pour les futures compétitions.**

3.6 Pour les plus jeunes générations, les maillots sont prêtés le temps de la compétition et récupérés par les encadrants à l'issue de celle-ci.

3.7 Le licencié s'engage à porter la tenue du club lors des compétitions.

4. Droit à l'image

Les licenciés ou les parents de mineurs acceptent par avance que les photos prises lors entraînement ou compétitions puissent être utilisées sur le site du club. A défaut il faudra l'indiquer lors de l'adhésion.

5. Vie associative

Tous membres sans exception (licenciés, parents) ont la possibilité de participer et de donner leurs avis et d'aider en fonction de leurs disponibilités lors des réunions (Assemblée Générale), manifestations sportives/festives ou d'en faire part au représentant de chaque catégorie.

6. Éthique et comportement

Tous les licenciés se doivent de respecter les valeurs sportives et d'adopter un comportement respectueux en vers les membres, entraîneurs et personnels présents sur les infrastructures.

Tout manquement pourra entraîner un avertissement et/ou l'interruption temporaire de participer aux entraînements et compétitions.

7. Pertes et vols

Le club en décline toute responsabilité. Les bijoux et autres objets de valeurs sont sous la seule responsabilité du licencié.

Le président du club CAG ARGOVI

J'approuve le règlement intérieur.

Date : ___/___/___ Signature

Pour les mineurs à la date d'adhésion, autorisation du représentant légal :
Je soussigné _____ représentant légal de
_____ autorise ce dernier à adhérer au
club CAG ARGOVI

Date : ___/___/___ Signature